

**ACCORD GENERAL SUR LE
COMMERCE DES SERVICES**

GATS/SC/51
15 avril 1994
(94-1049)

MADAGASCAR

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte français fait foi)

MADAGASCAR - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
			Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES				
F. Autres services fournis aux entreprises				
e) Services d'essais et d'analyses techniques (CCP 8676*)	1) Non consolidé 2) Aucune 3) La recherche, l'analyse et le contrôle des équipements de base dans les secteurs suivants: a) l'industrie de préparation de produits d'origine végétale b) l'exploitation forestière et le reboisement industriel c) l'industrie de stockage et conditionnement de produits alimentaires.	1) Non consolidé 2) Aucune 3) Les entreprises doivent obtenir l'agrément des autorités concernées et respecter les performances déterminées et sousscrites dans le dossier agréé suivant les critères stipulés, entre autres le nombre d'emplois nationaux créés et le critère de la valeur ajoutée nationale 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Aucune 3) Aucune 4) Non consolidé	

* Le service spécifié constitue une partie seulement de l'ensemble des activités visées par la position correspondante de la CPC.

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
F. <u>Autres services fournis aux entreprises</u> (suite)				
n) Services de maintenance et de réparation de matériel (CPC 886*)	1) Non consolidé	1) Non consolidé	1) Non consolidé	1) Non consolidé
	2) Aucune	2) Aucune	2) Aucune	2) Aucune
	3) Les entreprises doivent obtenir l'agrément des autorités concernées et respecter les performances déterminées et souscrites dans le dossier agréé suivant les critères stipulés, entre autres le nombre d'emplois nationaux créés et le critère de la valeur ajoutée nationale	3) Les entreprises doivent obtenir l'agrément des autorités concernées et respecter les performances déterminées et souscrites dans le dossier agréé suivant les critères stipulés, entre autres le nombre d'emplois nationaux créés et le critère de la valeur ajoutée nationale	3) Les entreprises doivent obtenir l'agrément des autorités concernées et respecter les performances déterminées et souscrites dans le dossier agréé suivant les critères stipulés, entre autres le nombre d'emplois nationaux créés et le critère de la valeur ajoutée nationale	3) Les entreprises doivent obtenir l'agrément des autorités concernées et respecter les performances déterminées et souscrites dans le dossier agréé suivant les critères stipulés, entre autres le nombre d'emplois nationaux créés et le critère de la valeur ajoutée nationale
	4) Non consolidé	4) Non consolidé	4) Non consolidé	4) Non consolidé

* Le service spécifié constitue une partie seulement de l'ensemble des activités visées par la position correspondante de la CPC.

MADAGASCAR (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
a)	<ul style="list-style-type: none"> a) l'industrie du tourisme et de l'hôtellerie à l'exception des activités de transport liées au tourisme b) la pêche industrielle c) l'industrie de conditionnement des produits alimentaires d'origine animale. <p>Ces activités n'incluent pas la vente ou la location d'équipement ou de pièces détachées, neufs ou usagés, nécessaires aux activités de maintenance.</p>			